



Délibération 2025.03.10

Délibération affichée
et exécutoire le :

27/03/25

Le 25 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Modalités de publicité des actes

Par délibération n°2022-06-01 du 28 juin 2022, le conseil municipal avait décidé de la publication des actes par voie d'affichage sur le panneau du hall de la Mairie et sous forme électronique sur le site internet.

Dans un souci de modernisation et de simplification, Monsieur le Maire propose de conserver uniquement la publicité des actes sous forme électronique.

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir uniquement l'affichage électronique des actes sur le site internet de la ville.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
PERRICHON Didier